

**PRÉPARATION AUX CONCOURS D'ENTRÉE
EN CENTRE DE FORMATION DE TRAVAILLEURS SOCIAUX
ANNÉE 2011/2012**

Généralités sur la formation

PUBLIC

Toute personne désirant se présenter aux sélections en centre de formation de travailleurs sociaux.

OBJECTIFS et découpage pédagogique

- Développer sa connaissance du secteur professionnel, valider son projet professionnel et s'entraîner aux épreuves de sélection orales.
- Développer ses capacités écrites et s'entraîner aux épreuves de sélection écrites

3 modules

- ↳ Modules 1 et 2 : préparation à l'épreuve orale pour les moniteurs éducateurs **53 heures**
- ↳ Modules 1 – 2 et 3 : préparation aux épreuves écrites et orales pour les assistants de service social, les éducateurs spécialisés et les éducateurs de jeunes enfants **74 heures**

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

- **Les inscriptions se font à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint.**
- **Elles sont prises dans l'ordre d'arrivée et confirmées dès qu'un nombre suffisant d'inscriptions est enregistré.**
- **La clôture des inscriptions se fera le 22 septembre pour les moniteurs éducateurs et le 14 octobre 2011 pour les assistants de services sociaux, les éducateurs spécialisés et les éducateurs de jeunes enfants.**

↳ - Inscription à titre individuel

- Chaque participant inscrit à titre individuel et à ses frais, reçoit un contrat de formation en 2 exemplaires. Le contrat précise les modalités de paiement de la formation. L'inscription est définitive à réception d'un des 2 exemplaires du contrat, signé par le participant. Néanmoins, en application de la réglementation, le futur stagiaire peut, dans les 10 jours qui suivent la signature du contrat, se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception.
- **Une somme représentant 30% du prix de la formation est à verser au titre d'arrhes à l'IRTS de Franche-Comté, à joindre impérativement au bulletin d'inscription.**

- Cette somme sera restituée en cas de désistement dans les 10 jours qui suivent la signature du contrat de formation. Le solde est réglé selon les dispositions prévues dans le contrat de formation.

☞ - Inscription par l'employeur

- Si l'inscription se fait par l'employeur au titre de la formation professionnelle continue, ce dernier reçoit une convention de formation en 2 exemplaires. Dans ce cas également, l'inscription est définitive à réception d'un des 2 exemplaires signé de la convention.
- Le prix de la formation est payé directement par l'entreprise.

☞ - Formation prise en charge par un organisme agréé

Le prix de la formation est réglé directement par cet organisme. Il appartient à l'employeur de vérifier au moment de l'inscription du salarié, que l'organisme financeur a bien pris en compte l'inscription à la formation.

☞ - Annulation de la formation

Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, l'IRTS de Franche-Comté se réserve le droit d'annuler une formation. Les personnes déjà inscrites seront prévenues dans les meilleurs délais.

☞ - Arrêt de la formation avant son terme

Le contrat ou la convention qui lie le participant ou son employeur à l'IRTS de Franche-Comté ne peut être résilié qu'en cas de force majeure¹. Dans ce cas, le montant des sommes retenues est calculé au prorata temporise, avec un montant minimum de 50% du prix de la formation. En l'absence de cas de force majeure, la totalité du prix de la formation est due.

☞ - Absences durant la formation

L'absence d'un participant n'entraîne pas de modification du prix du stage.

☞ - Validation de la formation

Une fois la formation terminée, une attestation de formation nominative est délivrée au stagiaire. L'employeur et éventuellement l'organisme financeur sont destinataires d'une copie de l'attestation de formation.

☞ - Tarif de la formation²

- Le prix indiqué pour chaque parcours comprend l'animation pédagogique, la documentation distribuée pendant la formation ainsi que la logistique administrative.
- Ce prix reste le même pour tous les types d'inscriptions.

¹ : Est un cas de force majeure tout événement extérieur aux parties, imprévisible et irrésistible.

² : L'IRTS de Franche-Comté est un organisme de formation non soumis à la TVA.

**PRÉPARATION AUX CONCOURS D'ENTRÉE
EN CENTRE DE FORMATION DE TRAVAILLEURS SOCIAUX
ANNÉE 2011/2012**

**Préparation aux épreuves orales pour entrer en formation
de moniteur éducateur**

Module 1 : Connaissance du secteur professionnel

➤ **Connaissance du champ socio-éducatif**

- Les thèmes suivants seront abordés
 - Définition générale du travail social
 - Durée de la formation
 - Les grands contenus
- Public pris en charge
Petite enfance, handicap physique, mental, social
- Modes de prises en charge
Structures d'accueil de la petite enfance, AEMO, internat, semi-internat, foyer, Service d'accompagnement, ...
- Cadre d'intervention
Textes qui régissent l'activité : diplômes, conditions de travail, ...
Associations, collectivités territoriales, fonction publique, entreprises (publiques, privées), service social des personnels (ASS), ...
- Identité professionnelle
 - . Réflexion sur la place, le rôle, l'identité du travailleur social
 - . Qualités et capacités requises
- Perspectives professionnelles - Activités connexes
- Cadre juridique – législation
 - . Loi d'orientation ASE, protection des mineurs, décret sur les structures petite enfance
- Questions diverses – débat

➤ **Connaissance de l'environnement professionnel** : réflexion sur les différents métiers du social

- Table ronde avec les professionnels du secteur
- Possibilité de stages d'immersion
- Entretiens conseils et capitalisation des informations

Module 2 : Validation du projet professionnel et préparation aux épreuves orales

➤ **Validation du projet professionnel**

- Connaissance de soi: analyse du parcours et des acquis de l'expérience en lien avec le secteur social, analyse des motivations et valeurs professionnelles.
- Confrontation profil personnel/pistes professionnelles: validation du projet et mise en place d'un argumentaire-projet et motivations, phase préparatoire à l'oral devant jury.

➤ **Préparation aux épreuves orales**

Analyse de la situation d'examen oral:

- Les enjeux, le contexte, les objectifs, les moyens, les motivations.
- Les modes de communication appliqués à une évaluation orale devant jury

Compréhension et présentation d'un texte:

- Études de textes relatifs au travail social et à l'éducation spécialisée
- Méthodologie pour l'analyse de textes
- Exercices de présentation orale et de reformulation

Préparation à l'évaluation orale devant jury:

- Présentation de l'argumentaire-projet avec mise en situation
- Mise en situation d'oral spécifique aux diplômes
- Mise en situation d'évaluation orale générale devant jury « blanc »

Durée

53 heures

Prix

450 euros

**PRÉPARATION AUX CONCOURS D'ENTRÉE
EN CENTRE DE FORMATION DE TRAVAILLEURS SOCIAUX
ANNÉE 2011/2012**

**Rappel des modalités des différentes épreuves orales pour entrer en formation
de moniteur éducateur**

*«Ces épreuves sont destinées notamment à apprécier **l'aptitude et la motivation** du candidat à l'exercice de la profession compte tenu des publics accompagnés et du contexte de l'intervention.*

Pour les candidats dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité ainsi que ceux déclarés admissibles à l'issue de cette épreuve.

L'épreuve orale d'admission permet d'apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement.

1^{ère} partie : durée 30 minutes - coef 1, note de 0 à 20

Cette épreuve consiste à présenter sa trajectoire (diplômes, formation, éventuellement expériences professionnelles et bénévoles) et à soutenir son projet de formation professionnelle.

2^{ème} partie : durée 15 minutes - coef 1, note de 0 à 20

Présentation et commentaire devant un jury de 2 personnes d'un texte concernant l'éducation spécialisée et préparé pendant 15 minutes.

La prestation du candidat est notée de 0 à 20. La moyenne de ces 2 notes constitue la note d'admission sur 20.

**PRÉPARATION AUX CONCOURS D'ENTRÉE
EN CENTRE DE FORMATION DE TRAVAILLEURS SOCIAUX
ANNÉE 2011/2012**

CALENDRIER

**Préparation aux épreuves orales pour entrer en formation
de moniteur éducateur**

Modules 1 et 2 :

- **Connaissance du secteur professionnel**
- **Validation du projet professionnel et préparation à l'épreuve orale**

Mardi 27/09/11	14h-16h :	Accueil et informations des inscrits Présentation de la formation et du projet pédagogique de l'IRTS
Vendredi 30/09/11	9h-12h et 13h30-16h30 :	Connaissance du secteur social
Mardi 04/10/11	9h-12h et 13h30-16h30 :	Méthodologie pour l'étude de textes
Jeudi 13/10/11	9h-12h et 13h30-16h30 :	Validation du projet professionnel
Jeudi 27/10/11	14h-17h :	Table ronde des professionnels
Jeudi 03/11/11	9h-12h et 13h30-16h30 :	Validation du projet professionnel
Mardi 08/11/12	9h-12h et 13h30-16h30 :	Etude de textes
Mardi 15/11/11	9h-12h et 13h30-16h30 :	Argumentaire projet professionnel
Jeudi 01/12/11	9h-12h et 13h30-16h30 :	Mises en situation orales
Mardi 13/12/11	9h-12h et 13h30-16h30 :	Jurys blancs

**PRÉPARATION AUX CONCOURS D'ENTRÉE
EN CENTRE DE FORMATION DE TRAVAILLEURS SOCIAUX
ANNÉE 2011/2012**

**Préparation aux épreuves écrites et orales pour entrer en formation
d'assistant de service social
d'éducateur spécialisé
d'éducateur de jeunes enfants**

Module 1 : Connaissance du secteur professionnel

➤ **Connaissance du champ socio-éducatif**

- Les thèmes suivants seront abordés
 - Définition générale du travail social
 - Durée de la formation
 - Les grands contenus
- Public pris en charge
Petite enfance, handicap physique, mental, social
- Modes de prises en charge
Structures d'accueil de la petite enfance, AEMO, internat, semi-internat, foyer, Service d'accompagnement, ...
- Cadre d'intervention
Textes qui régissent l'activité : diplômes, conditions de travail, ...
Associations, collectivités territoriales, fonction publique, entreprises (publiques, privées), service social des personnels (ASS), ...
- Identité professionnelle
 - . Réflexion sur la place, le rôle, l'identité du travailleur social
 - . Qualités et capacités requises
- Perspectives professionnelles - Activités connexes
- Cadre juridique – législation
 - . Loi d'orientation ASE, protection des mineurs, décret sur les structures petite enfance
- Questions diverses – débat

➤ **Connaissance de l'environnement professionnel :** réflexion sur les différents métiers du social

- Table ronde avec les professionnels du secteur
- Possibilité de stages d'immersion
- Entretiens conseils et capitalisation des informations

Module 2 : Validation du projet professionnel et préparation aux épreuves orales

➤ **Validation du projet professionnel**

- Connaissance de soi: analyse du parcours et des acquis de l'expérience en lien avec le secteur social, analyse des motivations et valeurs professionnelles.
- Confrontation profil personnel/pistes professionnelles: validation du projet et mise en place d'un argumentaire-projet et motivations, phase préparatoire à l'oral devant jury.

➤ **Préparation aux épreuves orales**

Analyse de la situation d'examen oral:

- Les enjeux, le contexte, les objectifs, les moyens, les motivations.
- Les modes de communication appliqués à une évaluation orale devant jury

Préparation à l'évaluation orale devant jury : (modalités selon diplôme)

- Présentation de l'argumentaire-projet avec mise en situation
- Mise en situation d'oral spécifique aux diplômes
- Mise en situation d'évaluation orale générale devant jury « blanc »

Module 3 : Préparation aux épreuves écrites

- Présentation des différentes techniques littéraires appropriées aux épreuves
- Exercices d'application et correction
- Mise en situation d'examen écrit
- Suivi individuel/progression et résultats obtenus

Durée

74 heures

Prix

650 euros

**PRÉPARATION AUX CONCOURS D'ENTRÉE
EN CENTRE DE FORMATION DE TRAVAILLEURS SOCIAUX
ANNÉE 2011/2012**

**Rappel des modalités des différentes épreuves écrites pour entrer en formation
d'assistant de service social
d'éducateur spécialisé
d'éducateur de jeunes enfants**

Synthèse et commentaire

A partir d'un dossier thématique de 4 à 6 pages, le candidat doit dégager et organiser les idées essentielles contenues dans ce dossier (2 pages maximum) d'une part, et construire une réflexion personnelle d'autre part (3 pages maximum).

La note de synthèse suivie d'un commentaire est un écrit (5 pages) qui restitue de façon organisée les différents contenus d'un dossier documentaire. Ce dernier rassemble des textes divers traitant d'une thématique choisie. Il s'agit alors, en observant rigoureusement la consigne donnée, de mettre en évidence les informations essentielles, contradictoires ou convergentes, puis d'apporter une réflexion personnelle. Cette épreuve suppose rapidité de lecture et de compréhension mais aussi objectivité et organisation.

Les critères d'évaluation de l'épreuve sont :

- Compréhension et respect des consignes
- Compréhension des textes
- Pertinence de la réflexion
- Cohérence du raisonnement
- Correction de la forme (syntaxe, grammaire, lisibilité)

Chaque partie (synthèse, commentaire) est notée séparément sur 20. La moyenne de ces 2 notes constitue la note d'admissibilité sur 20.

**PRÉPARATION AUX CONCOURS D'ENTRÉE
EN CENTRE DE FORMATION DE TRAVAILLEURS SOCIAUX
ANNÉE 2011/2012**

**Rappel des modalités des différentes épreuves orales pour entrer en formation
d'assistant de service social
d'éducateur spécialisé
d'éducateur de jeunes enfants,**

► **Pour les Assistants de service social**

«Ces épreuves sont destinées notamment à apprécier **l'aptitude et la motivation** du candidat à l'exercice de la profession compte tenu des publics accompagnés et du contexte de l'intervention» (Arrêté du 29 juin 2004).

1^{ère} épreuve : Travail de groupe - durée 1 heure 30, notée sur 20.

Objet

6 à 8 candidats travaillent ensemble sur un sujet déterminé, à partir d'une question sur un thème d'ordre général, devant 2 examinateurs. Il s'agit de comprendre la question à traiter, de débattre et de construire de manière collective une réponse structurée.

Les examinateurs évaluent les capacités de chaque candidat à :

- Ecouter et comprendre
- S'exprimer et argumenter
- S'adapter et négocier
- Se centrer sur l'objectif et se décentrer de soi
- Synthétiser et conclure

2^{ème} épreuve : l'entretien individuel – durée 30 minutes, notée sur 20.

Objet

Chaque candidat présente aux 2 examinateurs de la première épreuve le bilan de sa participation dans le groupe et de son engagement, ainsi que les liens qu'il peut établir avec la formation et le métier. Au cours de cette épreuve, le candidat expose pendant 10 minutes maximum le travail préparé. Il soutient et développe sa réflexion en fonction des questions et des remarques formulées par les examinateurs.

Les examinateurs évaluent les capacités du candidat à :

- Formuler une réflexion critique de l'expérience
- Observer et décrire l'épreuve vécue
- Prendre du recul et analyser
- Transposer et projeter

La moyenne de ces 2 notes constitue la note d'admission sur 20.

► **Pour les éducateurs spécialisés** : durée 40 minutes

Cette épreuve en deux parties permet notamment d'apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement.

Cette épreuve consiste à présenter sa trajectoire (diplômes, formations, éventuelles expériences professionnelles ou bénévoles) et à soutenir son projet de formation professionnelle.

- **1^{ère} partie** : Connaissance du secteur et motivation – Durée 20 mn – Note sur 20

- **2^{ème} partie** : Regard sur l'actualité, connaissance générale et capacité à suivre la formation – Durée 20 mn – Note sur 20

La moyenne de ces deux notes constitue la note d'admission sur 20.

► **Pour les éducateurs de jeunes enfants** :

1^{ère} épreuve : Travail de groupe - durée 1 heure 30, notée sur 20.

Objet

6 à 8 candidats travaillent ensemble sur un sujet déterminé, à partir d'une question sur un thème d'ordre général, devant 2 examinateurs. Il s'agit de comprendre la question à traiter, de débattre et de construire de manière collective une réponse structurée.

Les examinateurs évaluent les capacités de chaque candidat à :

- Écouter et comprendre
- S'exprimer et argumenter
- S'adapter et négocier
- Se centrer sur l'objectif et se décentrer de soi
- Synthétiser et conclure

2^{ème} épreuve : durée 30 minutes , note de 0 à 20

La première partie de l'entretien consiste pour le candidat à présenter un bilan de sa participation à l'épreuve de groupe en faisant part de ses observations sur son engagement, la place qu'il a pu occuper et la production proposée par le groupe.

La deuxième partie de l'entretien consiste à présenter sa trajectoire (diplômes, formation, éventuellement expériences professionnelles et bénévoles) et à soutenir son projet de formation professionnelle.

**PRÉPARATION AUX CONCOURS D'ENTRÉE
EN CENTRE DE FORMATION DE TRAVAILLEURS SOCIAUX
ANNÉE 2011/2012**

CALENDRIERS

**Préparation aux épreuves écrites et orales pour entrer en formation
d'assistant de service social
d'éducateur spécialisé
d'éducateur de jeune enfants**

Module 1 :

- Connaissance du secteur professionnel

Jeudi 27 octobre 10h-12h : Accueil et informations : présentation de la formation et du projet pédagogique de l'IRTS
14h-17h : Table ronde des professionnels du secteur social

Vendredi 04 novembre 9h-12h/13h30-16h30 : Connaissance du secteur social

Module 2 :

- Validation du projet professionnel et préparation à l'épreuve orale

GROUPE 1

Mardi 08 novembre 9h-12h/13h30-16h30
Mercredi 16 novembre 9h-12h/13h30-16h30
Mercredi 23 novembre 9h-12h/13h30-16h30

GROUPE 2

Mercredi 09 novembre 9h-12h/13h30-16h30
Jeudi 17 novembre 9h-12h/13h30-16h30
Jeudi 24 novembre 9h-12h/13h30-16h30

GROUPES 1 et 2

Vendredi 02 décembre 9h-12h : Présentations des différentes épreuves orales : objectifs et évaluation

GROUPE 1

Mercredi 14 décembre 9h-12h/13h30-16h30

GROUPE 2

Jeudi 15 décembre 9h-12h/13h30-16h30

Exercices de mises en situation pour les épreuves orales :

Pour les éducateurs spécialisés : Mercredi 04 janvier 9h-12h/13h30-16h30
Pour les éducateurs de jeunes enfants : Jeudi 05 janvier 9h-12h/13h30-16h30
Pour les assistants de services sociaux : Mercredi 11 janvier 9h-12h/13h30-16h30

Jurys blancs :

Pour les assistants de services sociaux : Mardi 31 janvier 9h-12h/13h30-16h30
Pour les éducateurs de jeunes enfants : Mardi 07 février 9h-12h/13h30-16h30
Pour les éducateurs spécialisés : Mardi 14 février 9h-12h/13h30-16h30

Module 3 :

- Préparation aux épreuves écrites

➤ Pour les Assistants de service social – les éducateurs spécialisés les éducateurs de jeunes enfants

GROUPE 1

Lundi 07 novembre	8h30-12h30
Lundi 21 novembre	8h30-12h30
Lundi 05 décembre	8h30-12h30
Lundi 12 décembre	8h30-12h30
Mardi 10 janvier	8h30-12h30 (concours blanc)
Lundi 30 janvier	8h30-12h30

GROUPE 2

Lundi 07 novembre	13h30-17h30
Lundi 21 novembre	13h30-17h30
Lundi 05 décembre	13h30-17h30
Lundi 12 décembre	13h30-17h30
Mardi 10 janvier	8h30-12h30 (concours blanc)
Lundi 30 janvier	13h30-17h30